

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2090

8 novembre 2006

SOMMAIRE

A.L.L. Transports, S.à r.l., Filsdorf	100300	Figupar S.A., Luxembourg	100291
A.Z. Assurances, S.à r.l., Luxembourg	100313	Fimim Co S.A.H., Luxembourg	100276
Athena Advisory S.A., Luxembourg	100281	Fisec, S.à r.l., Heisdorf	100285
Athena II Advisory S.A., Luxembourg	100281	FMI Properties S.A., Luxembourg	100317
Autaxion S.A., Luxembourg	100282	Forum des Patients Européens (FPE) ou European pean Patients' Forum (EPF), A.s.b.l., Luxem- bourg	100306
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Helfent-Bertrange	100276	G.O. IA - Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	100275
Baldassarri, S.à r.l., Foetz	100301	GER LOG 2 S.A., Luxembourg	100285
Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg	100290	GER LOG 3 S.A., Luxembourg	100291
Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg	100291	Gelustok S.A., Esch-sur-Alzette	100305
Baupart A.G., Luxembourg	100313	Gema Holding S.A., Luxembourg	100278
Beltxnea S.A., Luxembourg	100275	Gulix Investments, S.à r.l., Luxembourg	100295
Biotop, S.à r.l., Luxembourg	100301	Hesope S.A., Luxembourg	100305
C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie, Luxembourg	100277	Hortulux-Plantes, S.à r.l., Bofferdange	100294
Carlson Fund Management Company S.A., Lu- xembourg	100290	I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A.H., Luxembourg	100320
Carolis International S.A., Luxembourg	100287	Immobilière Prestige, S.à r.l., Luxembourg	100304
Carolis International S.A., Luxembourg	100289	Indosuez Management II S.A.H., Luxembourg	100277
CEIF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100282	International Portfolio Holding S.A., Luxembourg	100275
CETP Acentic, S.à r.l., Luxembourg	100286	Isotechnic, S.à r.l., Luxembourg	100300
CETP UC4, S.à r.l., Luxembourg	100320	Ixis Caspian Investment Fund, Sicav, Luxembourg	100286
Citynet Trading S.A., Foetz	100292	Juegdmeeschter-Letzebuerg, A.s.b.l., Fennange	100279
Clorin S.A., Luxembourg	100314	La Louisière S.A., Luxembourg	100276
(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg	100315	Lifesyne International S.A., Luxembourg	100302
(The) Cronos Group S.A.H., Luxembourg	100317	LOMAC S.A., Luxembourg Offshore Management Company, Luxembourg	100277
Crossroads Property Investors S.A., Luxembourg	100285	Luxgreen, S.à r.l., Bofferdange	100301
Efficiency Growth Fund, Sicav, Luxembourg	100285	Luxhelios S.A., Luxembourg	100314
Entreprise Serge Bressaglia, S.à r.l., Bascharage	100308	M.O. Reinsurance S.A.	100319
Equant S.A., Howald	100309	Massena Holding S.A., Luxembourg	100278
Etanchéité Service, S.à r.l., Luxembourg	100317	Moray Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg	100286
Eurica S.A., Luxembourg	100281	Musel Taxis et Ambulances, S.à r.l., Machtum	100301
Euro Nutri Santé S.A., Dudelange	100299	MYJG S.A., Luxembourg	100291
Euro Nutri Santé S.A., Dudelange	100300	NABORS Hungary Group-financing L.L.C. - Luxem- bourg Branch, Luxembourg	100308
European Foods Company S.A., Luxembourg	100290	New Auto 97, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100284
European Marine Surveyors (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	100318	New Immo Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	100310
Exocet S.A., Luxembourg	100312	New Star Global Property Management (Luxem- bourg)	100284
Fang S.A., Luxembourg	100313		
Fiduciaire du Centre S.A., Luxembourg	100319		

ourg One), S.à r.l., Luxembourg	100283	RGBe-motion, A.s.b.l., Tétange	100303
New Star Global Property Management (Luxembourg Two), S.à r.l., Luxembourg	100283	Ronndriesch 123 S.A., Luxembourg	100318
Nileen, S.à r.l., Luxembourg	100302	Sandlux S.A., Luxembourg	100315
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A., Luxembourg	100318	SCC Holding S.A., Luxembourg	100274
NTR Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100277	SCAPIM Luxembourg, Société de Coordination des Activités Pétrolières Industrielles et Minières Luxembourg S.A., Luxembourg	100283
NTR Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	100289	Scarptor International S.A., Luxembourg	100319
Odyssey Group S.A.	100276	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Junglinster	100294
Ombra Investments S.A., Luxembourg	100295	Société Immobilière Privée S.A., Luxembourg	100309
Peinture Stoltz, S.à r.l., Schifflange	100301	Sogefilux S.A., Luxembourg	100282
Pela, S.à r.l., Frisange	100302	Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100310
Publicis Graphics Group Holding S.A., Luxembourg	100278	Surveico S.A., Junglinster	100295
Publicis Graphics Group Holding S.A., Luxembourg	100279	Sweden Dia (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100296
Ravelin Investments S.A., Luxembourg	100294	Tikkurila Holdings II, S.à r.l., Luxembourg	100284
Restaurant-Pizzeria Da Franco, S.à r.l., Pétange.	100281	Tradition S.A., Goetzingen	100314
Retail Operating Company Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	100305	Travel Fin S.A., Luxembourg	100304
		Trefinance S.A., Luxembourg	100308

SCC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.058.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 6 juin 2006

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Paul Agnes et la société MILESTONE, S.à r.l. de leur fonction d'Administrateurs au sein de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateurs de la société en remplacement des Administrateurs sortant:

- Monsieur Jean-Philippe Claessens, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric Rousset, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société de 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société PRIVATE TRUSTEES S.A. (anciennement SELLA TRUST LUX S.A.), ayant son siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la société F.OR.I.G. S.C., FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, de sa fonction de Commissaire au sein de la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du Commissaire sortant la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour SCC HOLDING S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04648. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

G.O. IA - LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 96.722.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101214.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2006

- La tacite reconduction des mandats de M. Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de M. Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mme Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateurs et de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est ratifiée.

- La société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de M. Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mme Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg qui ne souhaitent plus se présenter aux suffrages, et ce pour une période statutaire nouvellement fixée à 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

BELTXNEA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102886.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.957.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2006

Le mandat en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean Bintner n'est pas renouvelé. Le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Schmitz et de S.G.A. SERVICES S.A. est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Eric Herremans est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Le siège social de S.G.A. SERVICES S.A. est au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la société INTERNATIONAL PORTFOLIO HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102888.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100276

LA LOUISIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 95.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2006

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, démissionnaire, Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), et demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Luc Verelst prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102889.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.331.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 juin 2006

Remplacement de deux Administrateurs (M. Rigal et M. Leland) par deux personnes morales.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- ODYFINANCE S.A., boulevard Joseph II, 40 au 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Geoffrey Leland;

- APAX PARTNERS S.A., avenue Kléber, 45 à 75116 Paris, France, représenté par M. Gilles Rigal;
en remplacement de Messieurs Rigal et Leland.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Certifié conforme

A. Duchateau / G. Eggermont

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102891.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

FIMIM CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.886.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIMIM CO S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(103121.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 4, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 39.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 septembre 2006.

H. Beck

Notaire

(102996.3/201/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

LOMAC S.A., LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 22.206.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2006

L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, démissionnaire, Monsieur Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), et demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat ce jour.

Le mandat de Monsieur Luc Verelst, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se déroulera en 2009.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, réf. LSO-BU04813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102896.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.093.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 décembre 2005

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Daniel Guillot au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Madame Nadine Meiller, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Monsieur Daniel Guillot est domicilié au 14, rue de Montmorency, Boulogne-Billancourt, France.

Pour la société INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102898.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05231, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

(103123.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

C.I.B. S.A. abrégé de COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BONNEVOIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.369.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juillet 2006

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs venant à échéance sont reconduits pour la durée statutaire de sorte qu'ils prendront fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102931.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100278

GEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.359.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour la société GEMA HOLDING S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102901.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de Madame Rachel Backes comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009. Madame Rachel Backes est domiciliée au 44, rue du Cimetière, L-3350 Leudelange.

Pour la société MASSENA HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102905.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

PUBLICIS GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.500.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 13 juillet 2006 que:

1) Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Richard Nigel Bendel, né le 1^{er} mars 1958 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à The Spinneys St Leonards Hill, Windsor Berkshire SL4 4AL (Royaume-Uni);

- Monsieur André Albert Pinto, né le 12 juillet 1963 à Casablanca (Maroc), demeurant 5, avenue Balzac, F-94210 La Varenne Hilaire (France);

- Monsieur Bertrand Siguier, né le 10 juin 1941 à Boulogne Billancourt (France), demeurant 191, rue de l'Université, F-75007 Paris;

représentant les actions de la catégorie B:

- Monsieur Moustapha Assad, né le 18 octobre 1941 à Dakar (Sénégal), demeurant immeuble Al Salam, rue Verdun, Beyrouth (Liban);

- Monsieur Samir Khammar, né à Beyrouth (Liban) en 1949, demeurant Al Ghurair Center Deira, Dubai (Emirats Arabes Unis);

représentant les actions de la catégorie A,

ont été reconduits pour une période de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009 statuant sur les comptes annuels 2008.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, MAZARS CHARTERED ACCOUNTANTS, avec siège social à Dubai (Emirats Arabes Unis), Qassim Sultan Building, Suite 201, Port Seed, Airport Road, P.O. Box 13876, est renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007 statuant sur les comptes annuels 2006.

3) Le mandat du réviseur d'entreprises MAZARS S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, est renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, statuant sur les comptes consolidés 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

100279

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102917.4//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

PUBLICIS GRAPHICS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.500.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 13 juillet 2006 que Monsieur Moustapha Assad, demeurant au Koweït, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour tous les actes de gestion journalière, et que son mandat de président du conseil d'administration a été confirmé. Les deux mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 statuant sur les comptes annuels 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102917.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

JUEGDMESCHTER-LETZEBUERG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3332 Fennange, 63, route d'Esch.
R. C. Luxembourg F 5.508.

STATUTS

Membres fondateurs:

Klonski Ralph, 63, rte d'Esch, L-3332 Fennange, ouvrier luxembourgeois

Signature

Heck Fränk, 41, rue du Stade, L-4488 Belvaux, Fonc. d'Etat luxembourgeois

Signature

Weber Jennifer, 41, rue du Stade, L-4488 Belvaux, Femme au Foyer luxembourgeoise

Signature

Weber Christiane, 61, Grand-rue, L-3313 Bergem, ouvrière luxembourgeoise

Signature

Adam Stan, 6, rue St. Michel, L-5637 Mondorf, Fonc. d'Etat luxembourgeois

Signature

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination JUEGDMESCHTER-LETZEBUERG, association sans but lucratif. Elle a son siège au 63, rte d'Esch, L-3332 Fennange.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques fêtes et loisirs;
- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour la jeunesse;
- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;
- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 10 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 14 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc...

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 1 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président remplace le président, le secrétaire est responsable pour le secrétariat, le trésorier gère les comptes.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation, ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Fennange, le 23 septembre 2006 par les membres fondateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06273. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

100281

ATHENA II ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2006:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B-2020 Antwerpen, Delia Faillelaan, 62;
- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287;
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

A été élu commissaire pour la même durée:

- ERNST & YOUNG S. A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102929.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

ATHENA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.020.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2006:

- Monsieur Jacques Delen, demeurant à B-2020 Antwerpen, Delia Faillelaan, 62,
- Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287,
- Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

A été élue commissaire pour la même durée:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102932.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

RESTAURANT-PIZZERIA DA FRANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 79, An den Jenken.
R. C. Luxembourg B 54.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

EURICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100282

SOGEFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.142.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mars 2006 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006:

- Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287,
- Monsieur Serge Cammaert demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287,
- Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

A été réélue commissaire aux comptes pour la même période:

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., L-1330 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 2.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102934.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

AUTAXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 118.448.

—
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite Société le 14 septembre 2006, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

«Transfert du siège social au 139, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg».

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait conforme

Pour KRYSTAL S.A. / Pour JNG & ASSOCIES S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102935.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CEIF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 108.425.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2006

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de Madame Amanda Spring et de Monsieur Marcus Shepherd de leur mandat de gérants.

L'associé unique a élu en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, AVIVA FUND SERVICES, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.708.

La gérance de la société sera dorénavant attribuée à:

AVIVA FUND SERVICES, gérant unique.

L'associé unique a également décidé de transférer le siège social de la société du 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102942.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

**NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 87.700,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.068.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Enzo Guastaferrri, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Keith McShea.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Godfrey Abel, M. Christophe Cahuzac et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102940.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

**NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 87.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.059.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Enzo Guastaferrri, résidant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Keith McShea.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Godfrey Abel, M. Christophe Cahuzac et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102941.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

**SCAPIM LUXEMBOURG S.A., SOCIETE DE COORDINATION DES ACTIVITES PETROLIERES
INDUSTRIELLES ET MINIERES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.704.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 30 juin 2006 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi demeurant à PO Box 2919, Jeddah 21461, Royaume d'Arabie Saoudite, Monsieur Karim Karaman demeurant au 16 Upper Addison Gardens, Londres W14 8AP, Royaume-Uni et Maître François L. Meynot, demeurant au 29, avenue d'Eylau, F-75116 Paris, France a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période de 6 ans, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi demeurant à PO Box 2919, Jeddah 21461, Royaume d'Arabie Saoudite.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 30 juin 2006 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Mohammed H.A. Al Amoudi a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour SCAPIM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102943.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

TIKKURILA HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.830.

Il résulte d'une convention de cession datée du 14 février 2005 que 224 parts sociales détenues par BEG NOMINEES (PAROC) CARRIED INTEREST PARTNERSHIP L.P., 231 South LaSalle, Chicago IL 60697, USA ont été transférées comme suit:

- 185 parts sociales à NORDICO II KB, Sturegatan 1, Box 5784, 11 487 Stockholm, Suède;
- 1 part sociale à BEG NOMMEES LIMITED, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GU13, Channel Island;
- 1 part sociale à PROXUM OY, Bulevardi 5A 10, 00120 Helsinki, Finlande;
- 24 parts sociales à NORDIC MEZZANINE FUND No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, 100 Pall Mall St James, London SW1Y 5HP, UK;
- 13 parts sociales à NORDIC MEZZANINE FUND II LIMITED PARTNERSHIP, 100 Pall Mall St James, London SW1Y 5HP, UK.

Il résulte d'une convention de cession datée du 14 mars 2005 que 48.322 parts sociales détenues par BEG NOMINEES (PAROC) CARRIED INTEREST PARTNERSHIP L.P. ont été transférées à MGVS S.A., ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102960.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

NEW AUTO 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 90.312.

Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2005

Cession des parts

Par la présente et en commun accord des associés de NEW AUTO 97, S.à r.l., Mr. Miolla Michel gérant technique de la société demeurant 103, rue de Luxembourg, L-4973 Dipach et Mr. Vittorio Cristiano gérant administratif de cette même société demeurant 1, avn. Dr. Gaasch, L-4810 Rodange cèdent des parts de l'actif de la société à Mr. Susnea Christian employé privé demeurant 76A, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux qui devient gérant associé non salarié.

Le nombre de gérants est porté à (3) à partir du 1^{er} janvier 2006 avec les conditions de l'acte de constitution de société fait le 18 décembre 2002 concernant l'engagement de celle-ci.

Les parts ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. Monsieur Michel Miolla prénommé	100 parts	valeur part 25 EUR
2. Monsieur Vittorio Cristiano prénommé	200 parts	
3. Monsieur Christian Susnea prénommé	200 parts	
Total: Cinq cent parts sociales	500 parts	

L'assemblée générale étant terminée les nouveaux associés contresignent ce document fait et triple exemplaire qui sera enregistré au courant du mois de janvier 2006.

M. Miolla / V. Cristiano / C. Susnea

Gérant technique / Gérant administratif / Gérant associé

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08255. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(102974.5//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100285

EFFICIENCY GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.668.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 mai 2006 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs François Kirschmann, Michèle Berger, Yves Martignier, Pierre Etienne et Jerry Hilger, pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A., pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour EFFICIENCY GROWTH FUND
PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102963.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.208.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 15 septembre 2006 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102973.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.607.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103204.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.076.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée extraordinaire du 18 août 2006 la nomination, avec effet au 18 août 2006, de M. Dereck Mc Donald, demeurant Glen Sannox Grove, 8, UK 668 OGH, Craig Marloch - Cumbernauld, en tant que Administrateur B de la Société pour la période se terminant lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103010.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100286

MORAY INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 1.250.000,-.

Siège social: E14 5 HP London, 1, Churchill Place.

Principal établissement: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.660.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés le 20 septembre 2006

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue à Luxembourg, le 20 septembre 2006, il a été décidé:

1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et

2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

J. R. D. Smith / N.J. Dargan

Les liquidateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102975.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.209.

—
Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 24 juillet 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2006 de Monsieur Gilles Guerin, en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102984.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CETP ACENTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.358.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 19 juin 2006 que les 101 parts sociales ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune, représentant ensemble 20,2% du capital social de la société sont détenues depuis cette date par CETP CO-INVSTMENT, S.à r.l.

Dès lors, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, domiciliée au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistré sur le numéro B 111.010, détient 399 parts sociales

CETP CO-INVESTMENTS, domiciliée au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistré sur le numéro B 114.415, détient 101 parts sociales

Sennigerberg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103520.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

CAROLIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 117.192.

In the year two thousand six, on the seventh of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAROLIS INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B number 117.192, incorporated by deed established on the June 7th, 2006, never amended.

The meeting is presided by Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Serge Marx, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,000 (four thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 715,000.- EUR (seven hundred fifteen thousand Euro) so as to raise it from its present amount of 40,000.- EUR (forty thousand Euro) to 755,000.- EUR (seven hundred fifty-five thousand Euro) by the issue of 71,500 (seventy-one thousand five hundred) new shares having a par value of 10.- EUR (ten Euro) each, by contribution in cash.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Amendment of article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to reflect the foregoing resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 715,000.- EUR (seven hundred fifteen thousand Euro) so as to raise it from its present amount of 40,000.- EUR (forty thousand Euro) to 755,000.- EUR (seven hundred fifty-five thousand Euro) by the issue of 71,500 (seventy-one thousand five hundred) new shares having a par value of 10.- EUR (ten Euro) each, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 71,500 (seventy-one thousand five hundred) new shares:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED with registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, acting in its capacity as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, all Limited Partnerships governed by the Law of United Kingdom, here represented by M^e Catherine Desso, «avocat à la Cour», by virtue of a power of attorney granted on July 6, 2006, for 71,500 shares, as follows:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	17,770 new shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	21,453 new shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	19,610 new shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	12,667 new shares
	<u>71,500 new shares</u>

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV to the 71,500 (seventy-one thousand five hundred) new shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	177,700.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	214,530.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	196,100.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	126,670.- EUR
	<u>715,000.- EUR</u>

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 715,000.- EUR (seven hundred fifteen thousand Euro) making for the corporate capital the amount of 755,000.- EUR (seven hundred fifty-five thousand Euro) as was certified to the undersigned notary.

100288

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The corporate capital is set at 755,000.- EUR (seven hundred fifty-five thousand Euro) represented by 75,500 (seventy-five thousand five hundred) Shares of 10.- EUR (ten Euro) each, all fully paid up and which shall all rank pari passu in all respects.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ten thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAROLIS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B numéro 117.192, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Serge Marx, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 715.000,- EUR (sept cent quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR (quarante mille euros) à 755.000,- EUR (sept cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 71.500 (soixante et onze mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription et paiement des nouvelles actions.

3.- Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 715.000,- EUR (sept cent quinze mille euros), pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR (quarante mille euros) à 755.000,- EUR (sept cent cinquante-cinq mille euros) par l'émission de 71.500 (soixante et onze mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 71.500 (soixante et onze mille cinq cents) nouvelles actions:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, avec siège social au 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., elle-même «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I-IV, ces dernières étant toutes des «Limited Partnerships» régis par le droit anglais, représentée par M^e Catherine Dessoy, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration émise le 6 juillet 2006, pour 71.500 (soixante et onze mille cinq cents) actions, comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.	17.770 nouvelles actions
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II.	21.453 nouvelles actions
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III.	19.610 nouvelles actions
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.	12.667 nouvelles actions

71.500 nouvelles actions

Intervention - Souscription - Libération

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV 71.500 (soixante et onze mille cinq cents) nouvelles actions, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	177.700,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	214.530,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	196.100,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	126.670,- EUR
	715.000,- EUR

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 715.000,- EUR (sept cent quinze mille euros), amenant ainsi le capital social au montant de 755.000,- EUR (sept cent cinquante-cinq mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé 755.000,- EUR (sept cent cinquante-cinq mille euros) représenté par 75.500 (soixante-quinze mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 52, case 11. – Reçu 7.150 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

J. Elvinger.

(104669.3/211/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CAROLIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.192.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43378 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104670.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 94.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05229, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

(103125.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100290

BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.382.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 mars 2003

En date du 25 mars 2003, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Monsieur Alain Simon-Vermot, BALOISE FUND INVEST, Aeschengraben 21, Postfach, 4002 Basel, comme délégué à la gestion journalière de BALOISE FUND INVEST (LUX), avec signatures conjointes de deux personnes autorisées.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102990.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

En date du 21 août 2006, le Conseil d'administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Torkild Varran en date du 31 août 2006 de sa fonction d'Administrateur.
- de coopter Monsieur Geir Bergvoll, DnB NOR ASSET MANAGEMENT ASA, Sveavägen 38, PO Box 3510, SE-103 69 Stockholm, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 31 août 2006, en remplacement de Monsieur Torkild Varran, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102991.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

EUROPEAN FOODS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 72.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé au siège social le 20 mai 2004, que:

L'assemblée prolonge le mandat de Monsieur Antoine d'Espous, demeurant à Saint-Cloud, 22, rue de Béarn en France, en tant qu'administrateur au sein de la société pour une durée de 6 ans.

L'assemblée prolonge le mandat de Monsieur Christophe Renaudat, demeurant à Rueil Malmaison, 4, avenue Joséphine Hameau de la Jonchère, en tant qu'administrateur au sein de la société pour une durée de 6 ans.

L'assemblée prolonge de la société PARGESTION S.A., ayant son siège social 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué au sein de la société pour une durée de 6 ans.

L'assemblée nomme la société LA FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL, ayant son siège social 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au sein de la société pour une durée de 6 ans au poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée convertit le capital social de la société de LUF 1.250.000,- à EUR 30.986,69 représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le mardi 20 mai 2004.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103003.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

100291

FIGUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.301.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(102999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.382.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 avril 2001

En date du 20 avril 2001, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Monsieur Markus Becker, BALOISE ASSET MANAGEMENT, Aeschengraben 21, Postfach, 4002 Basel, et Monsieur Peter Christen, BALOISE ASSURANCE, Aeschengraben 21, Postfach, 4002 Basel, comme délégués à la gestion journalière de BALOISE FUND INVEST (LUX), avec signatures conjointes de deux personnes autorisées.

Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103005.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

MYJG, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.738.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 septembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé au siège social le 22 septembre 2006, que:

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme EURODOM, ayant son siège social 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant qu'administrateur au sein de la société à compter de ce jour.

L'assemblée nomme en remplacement au poste Madame Ghislaine Maillard, demeurant 222, rue de Neudorf à L-2222 Luxembourg, pour une durée de six années.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103006.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.077.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée extraordinaire du 18 août 2006 la nomination, avec effet au 18 août 2006, de M. Dereck Mc Donald, demeurant Glen Sannox Grove, 8, UK G68 0GH Craigmearloch-Cumbernauld, en tant que B Administrateur de la Société pour la période se terminant lors l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103011.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

CITYNET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R. C. Luxembourg B 119.659.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804, pour laquelle agit et se porte fort, Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société;

2.- La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196, pour laquelle agit et se porte fort, Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de sociétés, demeurant à Itzig, lequel agit de même en vertu d'un pouvoir lui accordé en vertu d'une délégation du Conseil d'administration de ladite société.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:
CITYNET TRADING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la prestation intellectuelle, la vente, la réalisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes prestations de service et ingénierie en matière d'environnement et notamment: le recensement, le diagnostic, la formation, l'assistance et le conseil dans l'évaluation des risques environnementaux conformément à la réglementation en cours, la maîtrise d'oeuvre, et l'expertise des polluants du bâtiments (et principalement, mais sans exclusivité dans le domaine de: l'amiante, du plomb, des insectes xylophages), à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux industriels, commerciaux ou d'habitation du domaine privé ou public.

Lesdites activités pourront être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, sous forme de franchise par licences, apports, prise de participation, location-gérance, et, plus généralement, au moyen de toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Par ailleurs, la société pourra importer, distribuer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tous produits, matériels ou procédés se rapportant aux activités principales ci-dessus énoncées.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société REAL PROJECTS LTD, prénommée, cinquante actions	50
2.- La société SILBER VENTURES INC., prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- La société REAL PROJECTS LTD, établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9804;
- La société SILBER VENTURES INC., établie et ayant son siège à Jasmin Court, 35 a Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Etat de Belize, sous le numéro 9196;
- Monsieur Jean Christophe Ponsson, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Jean Christophe Ponsson, agissant tant en son nom propre que pour les sociétés REAL PROJECTS LTD et SILBER VENTURES INC., prénommées, en vertu des pouvoirs lui accordés aux termes de délégations des Conseils d'Administration desdites sociétés, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Jean Christophe Ponsson, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.Ch. Ponsson, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 920, fol. 62, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006.

F. Kessler.

(104694.3/219/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R. C. Luxembourg B 7.463.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG du 28 juillet 2006, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée d'un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel Sauber.

- Le renouvellement pour une durée d'un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Andreia Poltera,

* Monsieur Laurent Nilles,

* Monsieur Lambros Anagnostopoulos,

* Monsieur Jacques Planchard,

* Monsieur Jean-Marc Wagener.

- La nomination pour une durée d'un an en tant qu'Administrateur de:

* Monsieur Bruno Thunus, 115, route d'Habay, B-6717 Heinstert, Belgique.

Junglinster, le 28 juillet 2006.

SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG

M. Sauber

Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103022.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

HORTULUX-PLANTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.554.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RAVELIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 60.838.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 août 2006

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Marc Lacombe de son poste d'administrateur a été acceptée. Monsieur Christian Heinen-Gorla a été nommé en remplacement au poste d'administrateur, avec adresse au 28, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Pour RAVELIN INVESTMENTS S.A.

P. Vansant

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103538.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100295

SURVEICO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R. C. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SURVEICO S.A. du 28 juillet 2006, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée d'un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:
 - * Monsieur Marcel Sauber.
- Le renouvellement pour une durée d'un an du mandat d'Administrateur de:
 - * Monsieur Andreia Poltera,
 - * Monsieur Laurent Nilles,
 - * Monsieur Lambros Anagnostopoulos,
 - * Monsieur Jacques Planchard,
 - * Monsieur Jean-Marc Wagener.
- La nomination pour une durée d'un an en tant qu'Administrateur de:
 - * Monsieur Bruno Thunus, 112, route d'Habay, B-6717 Heinstert, Belgique.

Junglinster, le 28 juillet 2006.
SURVEICO S.A.
M. Sauber
Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103027.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

GULIX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.936.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 août 2006:

- Ancien associé:
ECOREAL S.A.,
R.C.S. Luxembourg B 38.875,
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
propriétaire de 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune.

- Nouvel associé:
MCG INVESTMENTS, S.à r.l.,
R.C.S. Luxembourg B 115.502,
65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
propriétaire de 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- chacune.
Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.
Pour GULIX INVESTMENTS, S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
C. Agata / C. Fasbender

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103029.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.301.

Extrait de l'Assemblée extraordinaire

La société AVENTRADE INVEST, S.à r.l. a été révoquée de sa fonction d'administrateur de la société.
Monsieur Christian Heinen Gorla, dont l'adresse professionnelle est au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006. C. Heinen Gorla.
Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103543.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.621.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., a «société anonyme», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on April 21, 2004, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 100.621, published in Mémorial C number 667, on 30th June 2004 and whose Articles of Incorporation have been modified by deed, enacted on the 29th day of September 2004, published in Mémorial C number 040, on January 14, 2005, and by deed enacted on the 5th day of November 2004, published in Mémorial C number 267, on March 24, 2005, by deed, enacted on the 8th day of August 2005, not yet published in memorial C.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 13,717 (thirteen thousand seven hundred and seventeen) ordinary shares Class A and all the 96,875 (ninety-six thousand eight hundred and seventy-five) ordinary shares class B, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.a - Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,446.25 (one thousand four hundred and forty-six Euro and twenty-five cents) so as to raise it from its present amount of EUR 138,240.- (one hundred thirty-eight thousand two hundred and forty Euro) to EUR 139,686.25 (one hundred thirty-nine thousand six hundred and eighty-six Euro and twenty-five cents) by the issue of 1,157 (one thousand one hundred fifty-seven) new ordinary shares class A with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, including a share premium of EUR 91,113.75 (ninety-one thousand one hundred and thirteen Euro and seventy-five cents), by contribution in cash.

1.b - Declaration by the shareholders that they have received and accepted a report of the Board of Directors to waive their preferential rights to the subscription in relation to the issue of the new ordinary shares class «A».

1.c - Acknowledgement of the renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

2.- Amendment of articles 5 and 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 1,446.25 (one thousand four hundred and forty-six Euro and twenty-five cents) so as to raise it from its present amount of EUR 138,240.- (one hundred thirty-eight thousand two hundred and forty Euro) to EUR 139,686.25 (one hundred thirty-nine thousand six hundred and eighty-six Euro and twenty-five cents) by the issue of 1,157 (one thousand one hundred fifty-seven) new ordinary shares class A having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, including a share premium of EUR 91,113.75 (ninety-one thousand one hundred and thirteen Euro and seventy-five cents), by contribution in cash.

Declaration

The shareholders declare that they have received and accepted a report issued by the Board of Directors, to waive their preferential rights to subscribe to the New Ordinary Shares Class «A» with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each by way of the subscribed share capital as increased and subscribed.

The general meeting acknowledges that the existing shareholders have waived their preferential subscription rights in relation to the issue of the New Ordinary Shares class «A».

Subscription and payment

The general meeting decides to accept subscriptions for such new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each, including a share premium of EUR 91,113.75 (ninety-one thousand one hundred and thirteen Euro and seventy-five cents), which are fully paid up by cash contribution as follows:

- 188 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by Mrs Sue Andrews, residing at In der Rote 18, D-79104 Freiburg, Germany, including a share premium of EUR 14,805.-.
- 117 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by Mr Stefan Eschbach, residing at Im Grossacker 27, D-79252 Stegen, Germany, including a share premium of EUR 9,213.75.
- 125 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by M. Seiichi Kimura, residing at 3-16-9 Negishi, Taito-Ku, Tokyo 110-0003, Japan, including a share premium of EUR 9,843.75.
- 188 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by Mr Santiago Pulido, residing at Av. Pla del Vinyet 97-101, Sant Cugat del Valles, 08172 Barcelona, Spain, including a share premium of EUR 14,805.-.
- 250 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by Mr Michael Land, residing at 6515 Hidden Lake Circle, Richland, Michigan 49 083, USA, including a share premium of EUR 19,687.50.

- 289 new ordinary shares Class A with a par value of EUR 1.25 each by IGENZA AB (formerly known as AB CO-PORT 23) with registered office address of Box 7315, 103 90 Stockholm, Sweden, including a share premium of EUR 22,758.75.

Here represented by Miss Rachel Uhl, prenamed.

By virtue of a proxy established under private seal, here attached.

Who, after having stated that their principals have full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of the principals to the ownership of the 1,157 ordinary shares class A, as indicated against their respective name above, by contribution in cash, including a total share premium of EUR 91,113.75 (ninety-one thousand one hundred and thirteen Euro and seventy-five cents) so that the sum of EUR 92,560.- (ninety-two thousand five hundred and sixty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Articles 5 and 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 139,686.25 (one hundred thirty-nine thousand and six hundred and eighty-six Euro and twenty-five cents), represented by 14,874 (fourteen thousand eight hundred and seventy-four) ordinary shares class A of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) and 96,875 (ninety-six thousand eight hundred seventy-five) ordinary shares class B of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each.»

Art. 6.1. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 313.75 (three hundred and thirteen Euro and seventy-five cents) and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.6.

Art. 6.3. Subject to Article 20 3.1, the share capital may be increased by an amount of EUR 313.75 (three hundred and thirteen Euro and seventy-five cents) at the initiative of the Board in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing (i) 126 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM (Unissued PPM Shares) and (iii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton (Unissued Triton Shares).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 100.621, constituée suivant acte reçu le 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 667, le 30 juin 2004, et dont les statuts ont été modifiés; suivant acte reçu le 29 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 040, le 14 janvier 2005 et suivant acte reçu le 5 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 267, le 24 mars 2005 en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 13.717 (treize mille sept cent dix-sept) parts sociales de classe A et les 96.875 (nonante-six mille huit cent septante-cinq) parts sociales de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.a - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.446,25 (mille quatre cent quarante-six et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 138.240,- (cent trente-huit mille deux cent quarante euros) à EUR 139.686,25 (cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-six et vingt-cinq cents) par l'émission de 1.157 (mille cent cinquante-sept) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents)

chacune, comprenant une prime d'émission de EUR 91.113,75 (quatre-vingt-onze mille cent treize et soixante-quinze cents) par apport en numéraire.

1.b - Déclaration par les actionnaires existants qu'ils ont reçu et approuvé un rapport du Conseil d'Administration aux fins de la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions ordinaires A.

1.c - Reconnaissance et renonciation par les actionnaires existants de leurs droits de souscription préférentiels en faveur des nouveaux associés.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.446,25 (mille quatre cent quarante-six et vingt-cinq cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 138.240,- (cent trente-huit mille deux cent quarante euros) à EUR 139.686,25 (cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-six et vingt-cinq cents) par l'émission de 1.157 (mille cent cinquante-sept) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, comprenant une prime d'émission de EUR 91.113,75 (quatre-vingt-onze mille cent treize et soixante-quinze cents) par apport en numéraire.

Déclaration

Les actionnaires existants déclarent qu'ils ont reçu et approuvé un rapport du Conseil d'Administration aux fins de la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune relative à la souscription du capital social tel qu'augmenté et souscrit.

L'assemblée générale reconnaît que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires A.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription de ces nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur de EUR 1,25 chacune, lesquelles ont été complètement libérées par apport en numéraire comme suit:

- 188 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par Sue Andrews, résidant au Im der Rote 18, D-79104 Freiburg, Allemagne, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 14.805,-.

- 117 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par Stefan Eschbach, résidant au Im Grossacker 27, D-79252 Stegen, Germany, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 9.213,75.

- 125 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par Seiichi Kimura, résidant au 3-16-9 Negishi, Taito-Ku, Tokyo 110-0003, Japon, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 9.843,75.

- 188 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par Santiago Pulido, résidant au Av. Pla del Vinyet 97-101, Sant Cugat del Valles, 08172 Barcelone, Espagne, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 14.805,-.

- 250 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par Michael Land, résidant au 6515 Hidden Lake Circle, Richland, Michigan 49 083, USA, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 19.687,50.

- 289 nouvelles actions ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par IGENZA AB (précédemment AB COPORT 23), ayant son siège social au Box 7315, 103 90 Stockholm, Suède, incluant une prime d'émission d'un montant de EUR 22.758,75.

Ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, prénommée.

En vertu des procurations sous seing privé, ici annexées.

Laquelle, après avoir indiqué que ses mandants ont pleinement connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ses mandants la propriété des 1.157 (mille cent cinquante-sept) nouvelles actions ordinaires A en leurs noms respectifs tel qu'indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire, incluant une prime d'émission d'un montant total de EUR 91.113,75 (quatre-vingt-onze mille cent treize et soixante-quinze cents) de manière à ce que la somme de EUR 92.560,- (quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante) est dès lors à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 139.686,25 (cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-six et vingt-cinq cents) représenté par 14.874 (quatorze mille huit cent soixante-quatorze) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et 96.875 (quatre-vingt-six mille huit cent soixante-quinze) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Art. 5.3. La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de EUR 313,75 (trois cent treize euros et soixante-quinze cents) soumis aux conditions particulières exposées dans les alinéas 5.3 à 5.8.

Art. 5.5. Sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 20 3.1, le capital peut être augmenté par un montant de EUR 313,75 (trois-cent treize euros et soixante-quinze cents) sur l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création et l'émission de (i) 126 (cent vingt-six) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur de EUR 1,25 (une euro et vingt-cinq) chacune à certains Gérants, (ii) 75 Actions Ordinaires B d'une valeur

de EUR 1,25 chacune à PPM (Actions PPM non émises) et (iii) 50 Actions Ordinaires B d'une valeur de EUR 1,25 chacune à Triton (Actions Triton non émises).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 21, case 10. – Reçu 925,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(104674.3/211/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

EURO NUTRI SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R. C. Luxembourg B 65.048.

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO NUTRI SANTE S.A., avec siège social à L-3752 Rumelange, 2, rue Saint-Sébastien, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 17 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 12 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Rumelange, 2, rue Saint Sébastien à L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.
- 2) Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 3) Constatation de la conversion du capital en euros.
- 4) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 5) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Rumelange, 2, rue Saint Sébastien à L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

100300

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate la conversion automatique du capital social de LUF en EUR.

C'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

G. Lecuit.

(104093.3/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

EURO NUTRI SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R. C. Luxembourg B 65.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

G. Lecuit.

(104095.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ISOTECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 65.236.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103218.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

A.L.L. TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 4, Draikantongsstrooss.

R. C. Luxembourg B 99.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103194.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100301

BALDASSARRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 6-8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 35.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103198.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

BIOTOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 23.433.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103199.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

LUXGREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.745.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

MUSEL TAXIS ET AMBULANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 39, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 106.441.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103224.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

PEINTURE STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 23.721.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(103227.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100302

**NILEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 81.959.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 8 août 2006 que
Monsieur Eddy Dôme, né le 16 août 1965 à Waremmé, demeurant 63 Marvie B6600-Bastogne
a cédé:

- 31 (trente et une) parts sociales qu'il détenait dans la société NILEEN, S.à r.l. à la société, ELECTRON S.A., une société de droit seychellois ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria Mahe, Seychelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Commerce des Seychelles sous le numéro IBC 029728,

Suite à ce transfert les parts sociales de NILEEN, S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

ELECTRON S.A.....	31 parts sociales
Total:.....	31 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour NILEEN, S.à r.l.
B. Akhertous
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103405.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

LIFESYNE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 90.622.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 27 avril 2006, que:

- M. Patrick Lorenzato ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur en date du 17 janvier 2006 et M. Edouard Cohen, médecin, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Fortuny F-75017 Paris, a été coopté en remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

- M. Laurent Guimard ayant son adresse professionnelle au 46, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg a démissionné en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société en date du 27 avril 2006.

- M. Staffan Ahlgren, advisor private equity, ayant son adresse professionnelle à 22, Chemin du Saugey, CH-1132 Lully a été nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103413.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

PELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 25.413.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FISEC, S.à r.l.
Signature

(103231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RGBe-MOTION, Association sans but lucratif.
Siège social: L-3772 Tétange, 6, am Döemptches Grond.
R. C. Luxembourg F 5.602.

STATUTS

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer une association sans but lucratif dénommée RGBe-MOTION.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-3772 Tétange, 6, am Döemptches Grond. Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet l'aide à la réalisation de projets liés aux domaines des média, des moyens d'expression, de la culture et de l'art:

- elle a pour vocation de prendre en charge la réalisation technique des projets notamment par la production de films vidéo;
- elle peut en outre aider à la recherche des moyens de soutiens et de subventions;
- elle se veut être un support de promotion de l'interculturalité;
- par rapport aux différentes disciplines d'expression tous genres confondus (musique, théâtre, danse, etc...),
- par rapport aux cultures relatives des différents pays et régions, en mettant un accent particulier sur la découverte de l'Union européenne.

Art. 5. L'association n'est liée à aucune religion ou idéologie politique.

Art. 6. Le nombre minimum des associés est de trois.

Art. 7. En dehors des membres actifs (individuels ou collectifs), l'association peut avoir des membres honoraires et des membres bienfaiteurs. Les membres sont admis par le Conseil d'Administration suite à une demande écrite.

Art. 8. Les membres peuvent se retirer à tout moment de l'association après démission écrite auprès du conseil d'administration.

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 200 EUR.

Art. 10. Peuvent être exclus les membres qui agissent à rencontre des présents statuts ou qui d'une manière quelconque nuisent au bon fonctionnement de l'association. L'exclusion d'un membre est prononcée par le conseil d'administration à la majorité des 2/3 des voix de ses membres.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 12. L'assemblée générale est convoquée une fois par an au cours du dernier trimestre. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration ou si la moitié des membres en font la demande. Les membres sont convoqués avec l'ordre du jour par lettre individuelle ou par tout autre moyen ayant le même effet, au plus tard 7 jours ouvrables avant la réunion. Chaque membre peut être porteur d'une procuration au maximum. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

Art. 13. L'assemblée générale:

- fixe les cotisations;
- définit le conseil d'administration et deux réviseurs de caisse;
- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances, établis par le conseil d'administration.

Les résolutions de l'assemblée générale sont accessibles à toute personne au siège de l'association.

Art. 14. Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont prises au vote par majorité simple. En cas de parité des voix, la voix au consensus du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 16. L'association est représentée et gérée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins et de dix (10) au plus. Les administrateurs, qui doivent être membres, sont élus par l'assemblée générale (ordinaire) annuelle au vote secret pour une durée de deux (2) ans. Afin d'assurer la continuité de la vie de l'association, le conseil est renouvelable par moitié chaque année.

L'ordre de fin de mandat est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. Leurs mandats expirent par démission, par révocation du conseil d'administration ou par suite de décès.

Le conseil d'administration élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier et accessoirement un vice-président, un vice-secrétaire et un vice-trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts. L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration désignés par celui-ci.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Art. 18. Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association. L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

Art. 19. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permette de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 20. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 21. Pour tous les problèmes concernant la dissolution, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928.

En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

Art. 22. Un règlement intérieur sert à préciser les modalités de fonctionnement interne et complète les statuts dont il n'est que l'accessoire. Il est élaboré par le conseil d'administration qui peut le modifier selon les besoins.

Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredit pas les statuts, est opposable à tous les adhérents et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Les membres fondateurs:

- Xavier Husquin, 5, rue de la Forêt, L-6196 Eisenborn, Volontaire Européen, Français.
- Katja Seeleldt, 5, rue de la Forêt, L-6196 Eisenborn, Vidéaste indépendante, Allemande.
- Maria Martin Vela, 6 am Döemptches Grond, L-3772 Tétange, Etudiante, Espagnole.
- Helena Quintinilla Montenegro, 5, rue de la Forêt, L-6196 Eisenborn, Volontaire Européenne, Espagnole.
- Olga Krivostsokova, 16, rue des Champs, L-7312 Steinsel, Etudiante, Estonienne.
- Laurent Schmit, 78, rue Principale, L-8376 Kahler, Graphiste, Luxembourgeois.
- Adrien Promme, 22, rue de Genêts, L-3482 Dudelange, Educateur gradué, Luxembourgeois.
- Ivan Herrador, 22A, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg, Monteur Vidéo, Luxembourgeois.
- Nadia Masri, 48, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, Etudiante, Luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Eisenborn, le 21 septembre 2006 par les membres fondateurs.

K. Seefeldt / N. Masri / M. Martin Vela

A. Promme / I. Herrador / O. Krivostsokova

X. Husquin / L. Schmit / H. Quintinilla Montenegro

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05907. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104785.3//97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

TRAVEL FIN S.A.

Signature

(103237.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

IMMOBILIERE PRESTIGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 88.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(103519.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

HESOPÉ S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 115.710.*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 septembre 2006*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter les démissions de Messieurs:

- 1) Thierry Fleming,
- 2) Claude Schmitz
- 3) Guy Hornick

de leurs fonctions d'administrateurs et de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Dmitry Kotlyarenko, également nommé administrateur délégué ayant pouvoir de signature individuelle demeurant au 460 West 20th Street 8 A, New York, NY 10018, United States of America,

2) Monsieur Christakis Konnaris, demeurant à Troizinos 4A, 3048 Limassol, Cyprus ayant pouvoir de signature conjoint avec un autre administrateur.

3) Madame Stella Chatzikosti demeurant à 68, P. Anagnostopoulou, 4152, Kato Polemidia, Limassol, Cyprus, ayant pouvoir de signature conjoint avec un autre administrateur.

- Ils termineront les mandats de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick, démissionnaires, et leurs mandats viendront à échéance après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- d'accepter la démission de la société AUDIEX S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes.

- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société CAMPBELL MANAGEMENT INC., établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town P.O. Box 3152, Iles Vierges Britanniques.

- il terminera le mandat de la société AUDIEX S.A., démissionnaire, et son mandat viendra à échéance après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- d'accepter le transfert du siège social au 16, avenue de la Porte Neuve, 2^e Etage, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04930. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103537.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

GELUSTOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R. C. Luxembourg B 108.551.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006.

GELUSTOK S.A.

Signature

(103238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RETAIL OPERATING COMPANY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 90.938.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Collège des Gérants tenue le 9 août 2006

Le Conseil décide de nommer à partir du 27 juillet 2006, monsieur M. Speklé, demeurant Coba Pulskensdreef 11, 4904 WB Oosterhout, les Pays-Bas, comme fondé de pouvoir pour une période de trois ans, se terminant au 26 juillet 2009. Les pouvoirs sont limités à sa fonction.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103581.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

**FORUM DES PATIENTS EUROPEENS (FPE) OU EUROPEAN PATIENTS' FORUM (EPF),
Association sans but lucratif,
(anc. EUROPEAN PATIENTS' FORUM/FORUM EUROPEEN DES PATIENTS,
Association sans but lucratif).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.
R. C. Luxembourg F 448.

—
MODIFICATION STATUTAIRE

Amendement 1^{er}: L'Art. 1^{er} est modifié comme suit: La dénomination de l'association est: FORUM DES PATIENTS EUROPEENS (FPE) ou EUROPEAN PATIENTS' FORUM (EPF) en anglais. L'association est une association sans but lucratif et sera régie par la loi du 21 avril 1928, amendée par la loi du 4 mars 1994.

Amendement 2: Le premier tiret de l'Art. 2 est modifié comme suit:

- De favoriser un forum ouvert de patients permettant aux groupes de patients pan-européens d'échanger des informations et des points de vue dans le domaine de la politique de santé européenne et de toutes autres initiatives européennes représentant un intérêt ou une préoccupation pour les patients. FPE est une association apolitique, sans affiliation philosophique ou religieuse et sans but lucratif.

Amendement 3: Le sixième tiret de l'Art. 2 est modifié comme suit:

- D'être le point de référence initial pour la Commission européenne et autres institutions européennes, le corps médical et des associations de santé lorsque ceux-ci cherchent à connaître l'opinion des patients et/ou lorsqu'elles cherchent à consulter des groupes de patients.

Amendement 4: L'Art. 4 est modifié comme suit: Le FPE reconnaît trois catégories de membres: Membres à part entière, membres provisoires et membres associés. L'objectif du Forum est d'être aussi transparent, démocratique et ouvert que possible.

Membres à part entière: Les associations pan-européennes de patients peuvent devenir membres à part entière.

La poursuite de ces buts implique que les membres à part entière répondent aux critères suivants:

- **Légitimité:** Les statuts des organisations membres de l'FPE doivent avoir été enregistrés dans un des pays membres de l'UE. Si l'organisation postulante n'est pas enregistrée dans un des pays membres de l'UE, elle devra fournir des informations complémentaires attestant de ses orientations et activités européennes.

- **Représentativité:** les organisations membres de l'FPE devront avoir leurs propres membres dans plus de la moitié des Etats membres de l'UE.

- **Démocratie:** Les organisations membres de l'FPE devront avoir des instances gouvernantes élues par leurs membres, à savoir des patients, leurs aidants, ou leurs représentants élus.

- **Responsabilité et consultation:** Les déclarations et opinions des organisations membres de l'FPE doivent refléter les points de vues et les opinions de leurs membres et des procédures de consultation avec les membres doivent être mises en place.

- **Transparence:** Les organisations de patients européens doivent révéler leurs sources de financement et de manière générale laisser accès à leurs comptes financiers qui doivent être audités.

Les groupes de patients pan-européens répondant aux cinq critères précités peuvent devenir membres à part entière de l'FPE.

Les réseaux nationaux d'associations de patients qui représentent au moins dix (10) associations de patients de maladies différentes peuvent également devenir membres à part entière.

Membres provisoires: Cette catégorie de membres est un statut transitoire pour les associations qui ne remplissent pas encore les cinq critères pour devenir membres à part entière, mais qui s'engagent à les remplir dans l'avenir.

Membres associés: Toute autre association opérant à un niveau européen qui ne remplit pas les critères pour devenir membres à part entière ou membre provisoire peut devenir membre associé. Ces associations doivent avoir un intérêt aux questions européennes de santé et des patients et partager et soutenir les vues et objectifs du FPE.

L'FPE respecte l'individualité de ses organisations membres. Elle reconnaît et apprécie la variété des points de vue de ses membres.

Amendement 5: Un nouvel Art. 7 est inclus: Seuls les membres à part entière auront le droit de vote aux réunions du Conseil du FPE. Les membres provisoires et associés n'auront pas de droit de vote, mais auront le droit de participer aux réunions du Conseil.

Amendement 6: Les Art. 7 à 23 sont à renuméroter 8 à 24 suite à l'inclusion du nouvel article 7.

Amendement 7: Le premier paragraphe de l'Art. 12 (Nouvel Art. 13) est modifié comme suit: L'association sera gérée par un Comité Exécutif composé d'un minimum de quatre (4) et d'un maximum de neuf (9) personnes élues par le Conseil parmi leur nombre. Tous les membres du Comité Exécutif ont un mandat de deux ans et peuvent être réélus. Les élections se dérouleront suivant le règlement interne.

Amendement 8: L'Art. 15 (Nouvel Art. 16) est modifié comme suit: Le Comité Exécutif se réunit au moins une fois l'an. Il se réunira aussi sur convocation spécifique de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Il se réunira aux date et lieu de son choix et déterminera lui-même la façon de se réunir, y inclus les téléconférences, ainsi que son ordre du jour et ses procédures de travail, dans la mesure où celles-ci ne découlent pas des présents statuts et du règlement interne.

Amendement 9: L'Art. 19 (Nouvel Art. 20) est modifié comme suit: En cas de vacance au Comité Exécutif, les membres restants du Comité Exécutif pourront pourvoir au remplacement par co-option ou gérer l'association jusqu'à la réunion suivante du Conseil qui procédera à la nomination de nouveaux membres.

Amendement 10: Le second paragraphe de l'Art 21 (Nouvel Art. 22) est modifié comme suit: Chaque année, le Comité Exécutif approuvera provisoirement les comptes annuels et les soumettra à l'Assemblée Générale ordinaire du

Conseil pour approbation. Les comptes annuels seront soumis en même temps que les rapports annuels pour l'exercice écoulé ainsi que les budgets pour l'exercice comptable à venir.

Amendement 11: Le quatrième paragraphe de l'Art. 22 (Nouvel Art. 23) est modifié comme suit: Si ce quorum des deux tiers n'est pas atteint à cette réunion du Conseil, une nouvelle réunion du Conseil devra être convoquée suivant les conditions mentionnées précédemment. Cette nouvelle réunion aura le pouvoir de décider valablement et définitivement sur les points repris à l'ordre du jour, nonobstant le nombre de membres présents ou représentés.

Amendment 1: Art. 1 is modified as follows: The name of the association is EUROPEAN PATIENTS' FORUM (EPF). The association is a non for profit organisation and shall be governed by the law of 21 April 1928, amended by the law of 4 March 1994.

Amendment 2: The first bullet point of Art. 2 is modified as follows:

- To facilitate an open and inclusive Patients Forum enabling pan-European patients' groups to exchange information and points of view in the area of EU Health Policy and all other EU initiatives of interest or concern to patients. The EPF shall be non-political, without religious or philosophical affiliation and is a non-profit making charity.

Amendment 3: The sixth bullet point of Art. 2 is modified as follows:

- To become the natural first point of reference for the European Commission and other European institutions, healthcare professionals and health minded organisations when seeking the opinions of patients and/or when seeking to consult patient groups.

Amendment 4: Art. 4 is modified as follows: EPF has three categories of membership: Full Membership, Provisional Membership and Associate Membership. The Forum aims to be as transparent, democratic and inclusive as possible.

Full membership: Full Membership shall consist of pan-European patient groups.

In furtherance of those aims, full membership of the European Patients Forum shall require the following criteria to be observed:

- Legitimacy: EPF member organisations should have statutes registered in one of the member states of the European Union. If the applicant organisation is not registered in an EU Member State, additional information needs to be provided demonstrating EU focus and activities.

- Representation: EPF member organisations should have members of their own in more than half of the member states of the European Union.

- Democracy: EPF member organisations should have governing bodies, which are elected by their members, who shall be patients, their carers, or their elected representatives.

- Accountability and Consultation: Statements and opinions of EPF member organisations should reflect the views and opinions of their memberships and consultation procedures with those memberships should be put in place.

- Transparency: EPF member organisations should generally disclose their sources of funding and generally make available their audited financial accounts.

Pan-European Patients' Groups, which fulfil the above five criteria, may become full members of the EUROPEAN PATIENTS' FORUM.

National networks of patient organisations which represent at least ten (10) different disease groups will also be accepted as Full Members.

Provisional members: This level of membership is a transitional status for the organisations who do not meet the five Full Membership criteria but intend to do so in the foreseeable future.

Associate members: All other interested organisations operating on a European level, who meet neither the Full nor Provisional Membership criteria will be Associate Members. These organisations must have an interest in European health and patient issues and share and uphold the views and objectives of EPF.

EPF respects the individuality of its member organisations. It recognises and appreciates the variety of viewpoints among its members.

Amendment 5: A new Art. 7 is included which reads as follows: Only Full Members of the EPF are entitled to vote at Council meetings.

Provisional and Associate Members will have no voting rights but will have the right to participate in the Council meetings.

Amendment 6: Art. 7 to 23 are renumbered 8 to 24 as a consequence of the inclusion of a new Article 7.

Amendment 7: The first paragraph of Art. 12 (now Art. 13) is modified as follows: The association shall be administered by the Executive Committee, consisting of at least four (4) and no more than nine (9) persons elected by the council from among their members. All members of the Executive Committee shall serve for a period of two years, but shall be eligible for re-election. Elections shall be conducted according to the internal rules.

Amendment 8: Art. 15 (now Art. 16) is modified as follows: The Executive Committee shall meet at least annually. It shall also meet upon specific notice of its President or upon request of at least one-half of its members. It will meet at times and places and in a manner, including teleconferences, of its own choosing and determine its agenda and procedures, not stated in the present constitution and internal rules.

Amendment 9: Art. 19 (now Art. 20) is modified as follows: In case of vacancies on the Executive Committee, the remaining members of the Executive Committee shall have the power to co-opt a replacement or assist in the management of EPF until the next meeting of the Council at which such vacancy shall be formally filled.

Amendment 10: The second paragraph of Art. 21 (now Art. 22) is modified as follows: Every year, the Executive Committee shall provisionally approve the annual accounts and shall submit the same to the ordinary General Meeting of the Council for approval. The annual accounts together with the yearly reports on the past fiscal year shall also be submitted with the budget of the coming fiscal year.

Amendment 11: The fourth paragraph of Art. 22 (now Art. 23) is modified as follows: If this two-thirds quorum is not reached at such meeting of the Council, a new meeting of the Council shall be convened in accordance with the

conditions outlined above. This meeting will have the power to decide definitely and validly on the points of the agenda, irrespective of the number of members present or represented.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07302. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104797.3//139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TREFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.060.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2006 que:

- La société a transféré son siège social du 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

M. Alberto Carletti, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3

M^e Arsène Kronshagen ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

M. Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3

M^e Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;

M^e Jean-Pierre Winandy ayant son adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

- L'assemblée a décidé de nommer Commissaire de la société HRT REVISION, S.à r.l., Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TREFINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103560.4//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

ENTREPRISE SERGE BRESSAGLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale am Zaemer.

R. C. Luxembourg B 62.208.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 septembre 2006.

SERGE BRESSAGLIA, S.à r.l.

Signature

(103243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

NABORS HUNGARY GROUP-FINANCING L.L.C. - LUXEMBOURG BRANCH

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 119.540.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Le conseil d'administration de NABORS HUNGARY GROUP-FINANCING L.L.C., une société anonyme de droit hongrois, inscrite au Registre de Commerce de Budapest sous le numéro 01-09-869513 et ayant son siège social à Vilányi út 47, H-1118 Budapest, Hongrie (la «Société») a décidé en date du 29 août 2006 de créer une succursale luxembourgeoise sous la dénomination de NABORS HUNGARY GROUP-FINANCING L.L.C. - LUXEMBOURG BRANCH avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'objet de la succursale consiste en toutes activités commerciales et financières telles que:

- le financement de sociétés faisant partie du Groupe directement ou indirectement liées à la Société

- la détention de participations de quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations ou d'autres titres de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

Le représentant légal de la Société et Administrateur Délégué est:

Monsieur András Kruppa demeurant à H-1064 Budapest, Rózsa utca 46. III. Floor 12a

Son mandat a pris effet au 3 décembre 2005 et se terminera, sauf renouvellement, le 31 décembre 2006.

Selon l'article 6 et 8 des statuts de NABORS HUNGARY GROUP-FINANCING L.L.C., la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice de la manière suivante:

Art. 6.

6.1. L'Actionnaire aura le pouvoir de décision pour toutes les matières de la Société reprises sous la section 2 du paragraphe 150 de la Loi No, CXLIV de 1997 sur les Associations d'Affaires. Par ailleurs, toutes les décisions ou contrats avec une valeur excédant USD 10.000 requièrent le consentement préalable de l'Actionnaire. En particulier, déterminer et modifier la méthode de disposition du compte bancaire de la Société. Les pouvoirs doivent être limités aux matières de moins de USD 10.000.

6.2. L'Administrateur-Délégué aura le pouvoir de décision et sera responsable pour gérer les matières de et pour la Société, pourvu que l'Administrateur Délégué administre la Société en accord avec les résolutions valablement prises par l'Actionnaire dans le respect de l'article 6.1 des statuts.

6.3. L'Administrateur Délégué est responsable pour entériner les résolutions de l'Actionnaire dans le Livre des Résolutions.

Art. 8.

8.1. La signature de la Société sera apposée de telle façon que l'Administrateur Délégué signe seul de son nom en dessous du nom de la Société en accord avec le certificat de signature joint aux statuts de la Société.

8.2. L'Administrateur Délégué peut, au moyen d'un pouvoir, représenter la société auprès des tiers, en justice et devant tout autre autorité. L'Administrateur Délégué exercera les pouvoirs attachés à l'employeur dans les rapports avec les employés de la Société.

La succursale luxembourgeoise est représentée par M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que directeur de la succursale avec pleins pouvoirs et sous sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière de la succursale, dans les limites du cadre général et des polices édictés par la Société.

Fait a Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la Société

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02613. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103333.3//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

EQUANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 41.759.

La société à été constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 30 du 22 janvier 1993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(103374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE PRIVEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 79.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(103521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100310

SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.650.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 26 mai 2006, Monsieur Bernard de Laguiche, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur René Degreve, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 28 juillet 2006 a décidé de redéfinir les administrateurs actuels de la façon suivante:

sont nommés aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

Monsieur Paul Wolff, Président, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
Monsieur Edward Bruin, Vice-Président, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

sont nommés aux fonctions d'administrateur de catégorie B:

Monsieur Pascal Hubinont, 79, avenue du Directoire, B-1180 Uccle;
Monsieur Emiel Mes, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles;
Monsieur Bernard de Laguiche, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Paul Wolff, Administrateur A, Président
Monsieur Edward Bruin, Administrateur A, Vice-Président
Monsieur Gérard Birchen, Administrateur A
Monsieur Emiel Mes, Administrateur B
Monsieur Bernard de Laguiche, Administrateur B
Monsieur Pascal Hubinont, Administrateur B
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Birchen

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02738. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103439.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

NEW IMMO SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 119.643.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PIPANA INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 13, rue du X Septembre à 2551 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Anne Reuter, gérante de société, demeurant au 78, Cité am Wenkel, L-8086 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NEW IMMO SUD, S.à r.l.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière. Elle a également pour objet le conseil en projets de communication, de publication et de présentation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, PIPANA INVEST S.A., précitée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Paulo Madureira, précité, gérant de société, né le 25 novembre 1970 à Ervôes/Valpaços (Portugal), demeurant au 91, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Mademoiselle Anne Reuter, gérante de société, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 13 septembre 1972 demeurant au 78, Cité am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Pour toute opération dont la valeur n'excédera pas dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Pour toute opération dont la valeur serait supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

38, rue du Brill, L-4041 Esch-sur-Alzette.

Le notaire instrumentant a rendu la partie comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Reuter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 40, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2006.

P. Bettingen.

(104578.3/202/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

EXOCET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 88, boulevard Charles Simonis.

R. C. Luxembourg B 82.884.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(103542.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100313

FANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.653.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 septembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandt de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandt, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005. L'Administrateur coopté demeure au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Le conseil d'administration

M. La Rocca / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103443.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

BAUPART A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 88.062.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 août 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandt de sa fonction d'Administrateur de la société et de Président du Conseil. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandt, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio en qualité de Président, celui-ci demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Le conseil d'administration

D. Murari / S. Desiderio

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103449.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

A.Z. ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8 rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 87.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05867, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(103524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100314

CLORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.045.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 septembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi (Annexe 1) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005. Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio en qualité de Président, celui-ci demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103458.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

LUXHELIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 105.279.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 août 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi de sa fonction d'Administrateur de la société et de Président du Conseil. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006. Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio en qualité de Président, celui-ci demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103471.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

TRADITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 110.421.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(103544.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SANDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.418.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le mardi 2 mai 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 27 juillet 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Luigi Capocetta, demeurant à Frosinone (Italie), 10, Via Ceccano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

SANDLUX S.A.

D. Murari / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103476.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 27.489.

In the year two thousand and six, on the seventh day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dennis Tietz, chairman of the board of directors and chief executive officer of THE CRONOS GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme holding having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary Edmond Schroeder, residing in Mersch, on 22nd February 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 17th May 1988 N° 131 under the name of LPL HOLDING S.A., represented by Céline Larmet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 September 2006 which will be attached hereto after having been initialled *ne varietur* and which will be registered with the present deed. The articles of incorporation of the Company were last amended by deed of notary Joseph Elvinger, on 10th August 2006, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, acting in his capacity as chairman of the board of directors and chief executive officer of the Company requested the notary to record his declarations as follows:

(I) Pursuant to article 3 of the articles of incorporation of the Company the Company has an authorised share capital of USD 50,000,000.- (fifty million U.S. Dollars) divided into 25,000,000.- (twenty-five million) authorised common shares, par value USD 2.- (two U.S. Dollars) per share.

(II) Article 4, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«**Art. 4.** (...) The Board of Directors may issue additional common shares on such terms and conditions as it shall approve, without reserving a preferential subscription right to the shareholders. This authorisation to issue additional shares shall be valid for a period of five (5) years from the date this Article is adopted by the shareholders and notice thereof is published in accordance with Luxembourg law.»

(III) On the basis of powers granted to the board of directors of the Company as set under II above, the following shares have been issued by the Company on the dates set forth below:

(i) On 25th July 2006, ten thousand (10,000) shares with a nominal value of two (2.-) USD each were issued for a subscription price in cash of four point eight hundred seventy-five USD (USD 4,875.-) per share being a total amount paid of forty-eight thousand seven hundred and fifty USD (USD 48,750.-) out of which an amount of twenty thousand USD (USD 20,000.-) was transferred to the share capital account and the balance to the share premium.

(ii) On 31st July 2006, seven thousand one hundred and twenty-six (7,126) shares with a nominal value of two (2.-) USD each were issued for a subscription price in cash of four point eighty-five USD (USD 4,085.-) per share being a total amount paid of twenty-nine thousand one hundred and nine point seventy-one USD (USD 29,109.71) out of which an amount of fourteen thousand two hundred and fifty-two USD (USD 14,252.-) was transferred to the share capital account and the balance to the share premium.

(iii) On 31st July 2006, five hundred (5,000) shares with a nominal value of two (2.-) USD each were issued for a subscription price in cash of four point eight hundred and seventy-five USD (USD 4,875.-) per share being a total amount paid of twenty-four thousand three hundred and seventy-five USD (USD 24,375.-) out of which an amount of ten thousand USD (USD 10,000.-) was transferred to the share capital account and the balance to the share premium.

(IV) Pursuant to the above a total of twenty-two thousand one hundred and twenty-six (22,126) shares have been issued by the Company.

A total amount of one hundred and two thousand two hundred and thirty-four point seventy-one USD (USD 102,234.71) has been received by the Company of which an amount of forty-four thousand two hundred and fifty-two USD (USD 44,252.-) has been transferred to the issued share capital account and the balance to the share premium.

(V) As a result of the preceding, the paragraph 2 of article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The subscribed capital is set at USD 15,505,346.- (fifteen million five hundred and five thousand and three hundred forty-six U.S. Dollars) divided into 7,752,673.- (seven million seven hundred and fifty-two thousand six hundred seventy-three) issued shares at USD 2.- (two U.S. Dollars) par value per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two thousand six hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le septième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dennis Tietz, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de THE CRONOS GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, résidant à Mersch, le 22 février 1988, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 17 mai 1988 n° 131 sous le nom de LPL HOLDING S.A., représenté par Céline Larmet, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en conformité avec une procuration datée 5 septembre 2006 qui sera enregistrée avec le présent acte. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, le 10 août 2006, non publié au Mémorial.

La partie comparante, agissant en tant que président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société, a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) En vertu de l'article 3 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de USD 50.000.000,- (cinquante millions de dollars U.S.) divisé en 25.000.000,- (vingt-cinq millions) d'actions ordinaires autorisées avec une valeur nominale de USD 2,- par action.

(II) Article 4, paragraphe 2 des statuts prévoit comme suit:

«**Art. 4.** (...) Le conseil d'administration pourra émettre des actions ordinaires additionnelles aux termes et conditions qu'il décidera sans réserver un droit de souscription aux actionnaires existants. Cette autorisation à émettre des actions additionnelles sera valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date où cet article sera adopté par les actionnaires et de sa publication conformément à la loi luxembourgeoise.»

(III) Sur base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société tels que décrits ci-dessus sous II, les actions suivantes ont été émises par la Société à la date exposée par la suite:

(i) Le 25 juillet 2006, dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de deux (2,-) USD chacune ont été émises à un prix de souscription en numéraire de quatre virgule huit cent soixante-quinze USD (USD 4.875,-) par action, étant un montant total payé de quarante-huit mille sept cent cinquante USD (USD 48.750,-) dont un montant de vingt mille USD (USD 20.000,-) a été transféré au compte capital social et le surplus au compte prime d'émission.

(ii) Le 31 juillet 2006, sept mille cent vingt-six (7.126) actions avec une valeur nominale de deux (2,-) USD chacune ont été émises à un prix de souscription en numéraire de quatre virgule quatre-vingt-cinq USD (USD 4.085,-) par action, étant un montant total payé de vingt-neuf mille cent neuf virgule soixante et onze USD (29.109,71) dont un montant de quatorze mille deux cent cinquante-deux USD (USD 14.252,-) a été transféré au compte capital social et le surplus au compte prime d'émission.

(iii) Le 31 juillet 2006, cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de deux (2,-) USD chacune ont été émises à un prix de souscription en numéraire de quatre virgule huit cent soixante-quinze USD (USD 4.875,-) par action, étant

un montant total payé de vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze USD (USD 24.375,-) dont un montant de dix mille USD (USD 10.000,-) a été transféré au compte capital social et le surplus au compte prime d'émission.

(IV) Suivant ce qui précède, un total de vingt-deux mille cent vingt-six (22.126) actions ont été émises par la Société.

Un montant total de cent mille deux cent trente-quatre virgule soixante et onze USD (USD 102.234,71) a été reçu par la Société dont un montant de quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux USD (USD 44.252,-) a été transféré au compte capital social et le surplus au compte prime d'émission.

(V) En conséquence de ce qui précède, le paragraphe 2 de l'article 3 des statuts est à lire de façon suivante:

«Le capital est fixé à USD 15.505.376,- (quinze millions cinq cent cinq mille trois cent soixante-seize dollars US) divisé en 7.752.673,- (sept millions sept cent cinquante-deux mille six cent soixante-treize) actions émises à valeur de USD 2,- (deux dollars U.S.) par action.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, sont évalués à deux mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Lecture faite de l'acte, la partie comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 55, case 9. – Reçu 382,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104665.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

THE CRONOS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 27.489.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44067 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104666.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ETANCHEITE SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 60.490.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature.

(103593.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FMI PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 111.911.

Extrait du procès-verbal des délibérations d'une réunion du Conseil d'Administration de la société FMI PROPERTIES S.A. (la «Société») tenue au siège social de la société le 31 août 2006 à 16.00 heures

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne au poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement Monsieur André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103533.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 99.167.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 31 mai 2006

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme réviseur d'entreprise de la société pour l'année sociale commençant au 1^{er} janvier 2006.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire M. Ian Baillie, résidant à Rose des Vents, 4^e étage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg); Mme Penelope Biggs, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT Londres (Grande-Bretagne); M. Patrice Gilson, résidant à Rose des Vents, 4^e Etage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et M. Wilson Leech, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT Londres (Grande-Bretagne) comme administrateurs, à compter du 31 mai 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2007.

Au 31 mai 2006, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Ian Baillie, résidant à Rose des Vents, 4^e étage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
 - Penelope Biggs, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT Londres, Grande-Bretagne
 - Patrice Gilson, résidant à Rose des Vents, 4^e Etage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg
 - Wilson Leech, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT Londres, Grande-Bretagne
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103481.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

RONNDRIESCH 123 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue R. Stümper.
R. C. Luxembourg B 84.107.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2006 que:

- Monsieur Jacques Wolter, Administrateur de sociétés, né le 2 août 1964 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 9, rue R. Stümper, L-2557 Luxembourg,
- a été élu Administrateur pour une durée de 4 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Marc, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103561.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

EUROPEAN MARINE SURVEYORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 88.370.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 29 mai 2006

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 29 mai 2006, les associés ont décidé:

- de transférer le siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse actuelle: L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte Joseph de Ferraris, à L-1371 Luxembourg, 31 Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103630.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

M.O. REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.772.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 août 2006

«5) Resolved that the mandates of Mr. Masaaki Tsuda and Mr. Silvester Poensgen as the Directors of the Company are renewed until the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31, 2006.

Resolved to accept the resignation of M. Kazumasa Mizoshita as Director of the Board of Directors with effect 21st June 2006.

6) Resolved to ratify the appointment of Mr Masaru Ogawa, with working domicile 1-1, Toranomon 2 - chome, Minako-ku, Tokyo 105-8688 Japan, as Director of the Board of Directors with effect 21st June 2006. He is elected as Director until the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31, 2006.

7) Resolved that according Article 100 of the modified law of December 6, 1991, the appointed Independent Auditor is:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg for the period ending at the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31, 2006.»

Traduction libre de ce qui précède:

5) Les mandats de Messieurs Masaaki Tsuda et Silvester Poensgen en tant qu'Administrateurs de la société sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

L'Assemblée accepte la démission de M. Kazumasa Mizoshita de son poste d'Administrateur avec effet au 21 juin 2006.

6) L'Assemblée ratifie la nomination de M. Masaru Ogawa, avec adresse professionnelle 1-1, Toranomon 2 - chome, Minako-ku, Tokyo 105-8688 Japan, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 21 juin 2006. Il est nommé Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

6) L'Assemblée élit la société PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour la société

S. Poensgen

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103487.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 29.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05860, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature

(103525.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

SCARPTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.493.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 août 2006, que:

- La démission de Mr. Rickard Sohlberg, Auravägen 16, S-182 60 Djursholm, Suède (né le 27 janvier 1959 à Tyresö, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée.

- M^e Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L- 1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(103530.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

100320

CETP UC4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.357.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 19 juin 2006 que les 101 parts sociales ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune, représentant ensemble 20,2% du capital social de la société sont détenues depuis cette date par CETP CO-INVSTMENT, S.à r.l.

Dès lors, les 500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, domiciliée au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistré sur le numéro B 111.010, détient 399 parts sociales

CETP CO-INVESTMENTS, domiciliée au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, enregistré sur le numéro B 114.415, détient 101 parts sociales

Senningerberg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103523.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 30.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2006 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur le bilan au 31 décembre 2006:

- Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

- Madame Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

- Monsieur Yves Wallers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur le bilan au 31 décembre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, bld de la Foire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU05988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103489.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.
